

## Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du Conseil Académique du 9 janvier 2020

Le neuf janvier deux-mille vingt à 14 heures, les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique (CoR) se sont réunis en Salle du Conseil – Maison des Services à l'Étudiant.

Le Conseil de la Recherche du Conseil Académique est présidé par M. MARKIEWICZ, Vice-Président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), et Mme SIMON est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 20 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-président déclare alors que le Conseil de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 décembre 2020
- Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Approbation des statuts des nouveaux laboratoires
- Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)
- Présentation des dispositifs régionaux d'aide au montage de projets européens
- Informations et questions diverses – résultats de l'enquête *Open Access* 2018-2019

### **Présidence du CoR**

M. MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

### **Présents :** 20

#### Collège 1 avec voix délibérative :

M. ASSAAD, Mme DUBAR, Mme FOLLET, M. JENOT, M. KOLSKI, M. POPIEUL

#### Collège 2 avec voix délibérative :

M. BECHET, Mme BOURABAA, M. DEQUIDT, M. JUNOT, Mme RAHMOUN,  
Mme THILLIEZ

#### Collège 3 avec voix délibérative :

Mme DRAUX, M. LIPPERT, M. SIMON

#### Collège 4 avec voix délibérative :

Mme CHAUVEAU, M. DELHAYE, M. LAKEHAL

Collège 5 avec voix  
délibérative :

Mme GIARD (représentant M. LELEU)  
M. WAUTIER

*Membres de droit  
sans voix délibérative*

Invités sans voix  
délibérative :

Mme TRUFFERT  
Mme BILLOIR  
M. MICHEL-DANSAC  
Mme SIMON  
M. VAGANAY

**Ont donné  
pouvoir :**

**7**

Mme RIVENO à M. JENOT  
Mme SANTINELLI-FOLTZ à Mme DUBAR  
Mme FRIANT-KESSLER à Mme FOLLET  
M. LETENEUR à Mme RAHMOUN  
Mme REY à M. JUNOT  
M. DELILLE à M. LIPPERT  
M. CAPRON à Mme GIARD représentant M. LELEU

**Excusés :**

Mme BARBAFIERI, M. ICARD, Mme MAMOUDY, Mme CHEHAMI, M.  
HEBBAR, Mme DEUDON, , M. MULLER, M. DULION, Mme BOURGERY

## **Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 décembre 2019**

Le Vice-président du Conseil de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 décembre 2019.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 9 décembre 2019 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

## **Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France**

Ces projets ont été déposés entre la dernière Commission de la Recherche et le premier Conseil de la Recherche (16/05/2019-09/12/2019). Le Conseil Régional a donc déjà délibéré et accordé les subventions demandées. L'avis du Conseil de la Recherche est néanmoins nécessaire.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite M. VANDERHAEGEN, responsable UPHF du **projet Smart Fashion 4.0**, à le présenter.

M. VANDERHAEGEN présente le projet en s'appuyant sur un diaporama, dont sont issus les éléments ci-dessous.

Le projet se situe dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique GRAISyHM (ensemble des laboratoires de la 61<sup>ème</sup> section CNU des Hauts-de-France). La demande de financement est déposée dans le cadre de l'appel à projets Industrie du Futur du Conseil Régional Hauts-de-France.

Le projet de « Création d'une usine intelligente de confection dans un environnement 4.0 : depuis les tendances de mode vers la conception et la fabrication » vise à :

- . Accélérer les cycles de conception et de production dans le secteur de la mode ;
- . Mettre en œuvre et valider des technologies numériques, connectées et automatisées pour une conception et production intelligentes et rapides.

Calendrier : 01/02/2020 – 31/01/2023

Budget :

- . Montant total: 1 539 902 €
- . Aide régionale: 615 960,80 €

Cela finance notamment deux thèses GRAISyHM (thèse 1 : 50% FEDER, 30% CAMAÏEU, 20% ENSAIT ; thèse 2 : 50% FEDER, 30% CAMAÏEU, 20% LAMIH)

Enjeux pour les Hauts-de-France :

- . Répondre aux besoins des consommateurs à la demande (Réduire le *time to market*)
- . Renforcer la production et le savoir-faire de la région Hauts-de-France
- . Etre moteur d'innovation textile *made in* Hauts-de-France
- . Affirmer la position régionale de *leader* sur le marché français face à la concurrence importante

Enjeux scientifiques :

Conception

- . Faisabilité d'un système de prototypage rapide de vêtements numériques en 3D à partir de bases de vêtements et de mots-clés traduisant des tendances détectées en amont (réseaux sociaux, jugements d'expert, etc.)
- . Faisabilité d'un système interactif de validation multi-métier des propositions (stylistes, modélistes)
- . Proposition d'un démonstrateur pour la conception de vêtements 3D prêts à la fabrication

Production

- . Faisabilité des caractéristiques techniques d'une unité de production flexible et agile maîtrisant les coûts et les délais et impliquant des composants humains et techniques robotisés
- . Faisabilité de simulations multicritères d'optimisation des coûts, des délais et d'usage des ressources de production
- . Proposition d'un démonstrateur de fabrication de vêtements à partir d'une base numérique.

#### Management

- . Développement d'une démarche de valorisation des savoir-faire des métiers liés à la coupe/confection ;
- . Evaluation de différentes configurations hommes-machines au regard de paramètres dynamiques tels que les compétences des acteurs, leur disponibilité et leur possibilité d'action via les interfaces proposées.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet Smart Fashion 4.0.

Les questions des conseillers portent sur les points suivants :

- Nombre de chercheurs impliqués : 2 UPHF-LAMIH
- Tutelle de gestion pour l'ENSAIT : Université de Lille

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le projet Smart Fashion 4.0 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite ensuite M. LAURENT, représentant M. LORGOUILLOUX, responsable UPHF du **projet REGCAT**, à le présenter.

M. LAURENT présente le projet en s'appuyant sur un diaporama, dont sont issus les éléments ci-dessous.

Le projet se situe dans le cadre de la collaboration entre le LMCPA, le TIMR et l'UCCS. La demande de financement est déposée dans le cadre de l'appel à projets STIMuE du Conseil Régional Hauts-de-France.

Le projet de « Structuration des plateformes technologiques régionales pour la préparation de solides catalytiques » vise à la création d'une plateforme régionale d'expertise multi-échelle en solides catalytiques aux propriétés contrôlées.

Calendrier : 01/11/2019 – 31/10/2022

#### Budget :

- . Montant total: 404 992 €
- . Aide régionale: 196 000 € (dont 65 000 € pour le LMCPA)

#### Objectifs :

- . Mener des recherches entre partenaires sur des thèmes aux interfaces des différentes équipes impliquées
- . Développer une expertise régionale en matériaux catalytiques adaptés à la conversion de la biomasse

#### Thématiques étudiées :

- . Granulation de matériaux hybrides poreux
- . Microréacteurs catalytiques par impression 3D
- . Synthèse de céramiques poreuses par atomisation
- . Génération de porosité dans les matériaux par tensioactifs bio-sourcés.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet REGCAT.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le projet REGCAT à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite enfin Mme DUBAR, responsable UPHF du **projet DRIFT**, à le présenter.

Mme DUBAR présente le projet en s'appuyant sur un diaporama, dont sont issus les éléments ci-dessous.

Le projet se situe dans le cadre de la collaboration entre le LAMIH, le Laboratoire Roberval, et les entreprises Nusbaumer et Saverglass (fabrication et décoration de bouteilles en verre pour le marché haut-de-gamme).

La demande de financement est déposée dans le cadre de l'appel à projets Industrie du Futur du Conseil Régional Hauts-de-France.

Le projet « Do it Right First Time » porte sur les « Technologies numériques innovantes pour la maîtrise des procédés de l'industrie du verre dans le domaine du vin et des spiritueux haut de gamme ».

Calendrier : 01/01/2020 – 31/12/2023

Budget :

. Montant total: 212 382 €

. Aide FEDER: 92 340 €

Cela permet, là encore, d'obtenir des cofinancements de thèse.

Objectifs :

Développer une nouvelle méthodologie numérique de conception des produits et des moules prenant en compte les échanges thermiques afin de réduire le temps de développement tout en maîtrisant la qualité des produits finis :

. Développement d'un modèle numérique de mise en forme du procédé soufflé-soufflé en vue de décrire les échanges thermiques au sein des outillages ;

. Améliorer la conception des moules (formes/matériaux) pour améliorer les échanges thermiques en utilisant des outils de modélisation numérique ;

. Développement d'un outil numérique sur le développement du verre basé sur le savoir-faire verrier.

NB : Saverglass est une multinationale qui fabrique des produits verriers haut de gamme, basée à Feuquières dans l'Oise, avec un chiffre d'affaire en hausse. Nusbaumer, l'un de ses sous-traitants, réalise les moules.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet DRIFT.

Les questions des conseillers portent sur les points suivants :

- Pourquoi l'Institut Carnot est-il mentionné ? Est-il informé ? Le LAMIH est labellisé Institut Carnot Arts et valorise ces projets avec les industriels, notamment dans le cadre de l'abondement Carnot qui permet le ressourcement scientifique.
- Un accompagnement est-il prévu pour les thèses ? Cela n'apparaît pas dans le tableau FEDER, car l'assiette subventionnable ne porte que sur les ressources humaines, mais une enveloppe est effectivement prévue pour le LAMIH sous la forme d'un contrat d'accompagnement.
- Remarque du Directeur de la DRV qui a accompagné le montage du projet : on essaiera de présenter tous les projets en coût complet dorénavant.
- Remarque du Vice-président : il s'agit d'une première bonne passerelle avec l'UTC pour leur intégration future dans la FR CNRS TTM et dans le futur CPER RITMEA.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le projet DRIFT à l'unanimité des voix des présents et représentés.

### **Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature**

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature, remis en séance.

Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature à l'unanimité des voix des présents et représentés.

### **Approbation des statuts des nouveaux laboratoires**

Le Vice-président du Conseil de la Recherche indique que seuls les statuts du nouveau laboratoire « Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société (CRISS) » seront soumis à l'approbation de ce CoR.

Les statuts de DeScripto et du LMI seront soumis à l'approbation du CoR du 23 janvier prochain.

Il invite l'administrateur provisoire du CRISS à présenter sa proposition de statuts, remise en séance.

Celui-ci rappelle la construction du CRISS, ses effectifs, les sections CNU qui le composent, ses projets de statuts.

Il parcourt le document et souligne quelques points en particulier :

- Importance de l'Assemblée Générale qui désigne la direction du laboratoire ;
- Représentativité de cette dernière, qui doit incarner les 4 groupes de disciplines du laboratoire. On vote pour une équipe, sans panachage possible.
- Rôle du Conseil, compétent sur le budget et les activités du laboratoire ;
- Incitation à la recherche collective – même si la recherche individuelle reste autorisée.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur les statuts du CRISS.

Il pose la question des Comités de suivi des thèses (CST). Ceux-ci relèvent des Ecoles doctorales SESAM, SHS et SJPG qui l'organisent conformément au décret.

En l'absence d'autres remarques, le Vice-président du Conseil de la Recherche propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ces statuts.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable sur les statuts du laboratoire CRISS à l'unanimité des voix des présents et représentés.

## Présentation de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)

Le Vice-président du Conseil de la Recherche présente l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST).

L'enquête OST-HCERES est menée à l'UPHF par le Service Commun de Documentation (SCD) et la DRV. Les résultats ont été transmis fin 2019 et font actuellement l'objet d'échanges. Les 4 fichiers seront transmis aux membres du CoR avec le relevé de conclusions.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche commente les différents graphiques.

Il rappelle le biais de départ lié à l'origine des données (le Web of Science (WoS) n'est pas exhaustif, notamment pour les Sciences Humaines et Sociales).

La période d'observation est 2013-2018 (dernière année incomplète pour raisons techniques tous les ans, qui le sera l'année prochaine).

L'intérêt principal est de pouvoir situer son établissement en termes de spécialisation et de se comparer.

A noter :

- Progression constante en quantité et aussi en termes de citations à 2 ans.
- Un nouvel indicateur : nombre de publications en *Open Access*. L'OST-HCERES indique que c'est expérimental. En complément, la Directrice du SCD précise que le terme lui-même d'accès ouvert n'est pas précis (gold ou archives ouvertes) ? La question a été posée à l'OST-HCERES.
- La spécialisation de l'UPHF apparaît, en regard des indices nationaux, orientée Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Physique, Chimie, Informatique et Mathématiques – avec les réserves sur la représentativité du WoS pour les autres disciplines. Cependant, en relatif par rapport aux autres établissements français de même typologie, il faut davantage publier dans les journaux indexés dans les bases manipulées par l'OST.
- Indice d'impact à 2 ans et à 5 ans toutes disciplines confondues : l'UPHF s'améliore et les valeurs sont légèrement supérieures à la moyenne mondiale.
- Indice d'activité dans les classes de publications les plus citées : les publications dans le top 5% augmentent : 0,87 → 1,03%. Idem pour le top 10%. Par contre, les publications dans les 40% les moins cités augmentent aussi. Attention, là aussi, de publier dans les revues où on a de meilleures chances d'être cité. Il faut une approche qualitative et non quantitative.
- Concernant les non-cités, le gradient est négatif : on a diminué le nombre de papiers non cités.
- Co-publications européennes et internationales par disciplines : l'indicateur seul n'est pas suffisant. L'UPHF a plus de publications extra-européennes qu'européennes. C'est à relier au nombre de projets européens relativement faible. Plus de projets européens amèneraient plus de co-publications européennes.
- Les co-publications à l'échelle nationale se font comme les années précédentes avec les régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Nouvelle Aquitaine (ordre décroissant).
- Caractérisation en panels ERC : il faut cibler pour les dépôts ERC les domaines où les chiffres approchent le 1.
- Interdisciplinarité : on ignore quelles revues sont utilisées pour cela. Typiquement, au LAMIH on pratique l'interdisciplinarité mais on publie dans sa discipline car le taux de citations y est plus élevé.
- Situation par grands domaines : l'UPHF est plutôt bien placée en Chimie. En Physique, en SPI, en Informatique, la spécialisation est marquée mais avec un indice d'impact à 2 ans légèrement > ou < 1, très < 1 en mathématiques, ce qui nous indique les marges de progrès dans le choix des travaux de recherche et le choix des journaux pour les publications.

Quelques remarques :

- Les établissements éloignés de la métropole publient peut-être plus dans des journaux que dans des conférences, qui nécessitent des déplacements coûteux.
- Les établissements de petite taille semblent se spécialiser, l'indice d'impact serait alors meilleur.
- Il faut savoir que le WoS ne prend que certaines revues et certains articles, pas les conférences, et a recalé une vingtaine de documents UPHF car quelques données sont manquantes. Contact a été pris avec l'OST.

## **Présentation des dispositifs régionaux d'aide au montage de projets européens**

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite la Cellule ingénierie de projets de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter les dispositifs régionaux d'aide au montage de projets européens.

La présentation, très succincte, consiste en une synthèse des missions de cette cellule, notamment en matière de recherche d'opportunités de financements publics, européens en particulier, et en un rappel de sa composition (e-mail : montage-projets-recherche@uphf.fr). Est également mentionnée l'organisation en région.

Il est rappelé que le Conseil Régional Hauts-de-France cofinance la recherche sur appels à projets et dans le cadre de projets structurants. Il accompagne également les projets européens de recherche et d'innovation, incite à participer et influence au niveau européen.

Cette présentation n'est qu'une amorce : il est prévu une intervention conjointe du Conseil Régional Hauts-de-France (Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Formations Sanitaires et Sociales et Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens) et de Hauts-de-France Innovation Développement, en CoR à la mi-2020.

Le Vice-président du Conseil de la Recherche encourage les membres du CoR à avoir recours à la Cellule ingénierie de projets. Celle-ci publie de plus une *newsletter* mensuelle envoyée aux laboratoires. Cela va dans le bon sens.

La correspondante du Conseil régional évoque le guide des aides : [http://guide-aides.hautsdefrance.fr/?id\\_citoyen\\_type=6&id\\_sstheme=11&motscles=#](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/?id_citoyen_type=6&id_sstheme=11&motscles=#). Attention notamment à la campagne d'allocations de recherche en cours – date limite : 3 février 2020.

La représentante de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) salue l'effort effectué en matière d'accompagnement des projets européens. Il faut maintenant inciter au dépôt d'ERC *Starting grants*. Il faut aussi, dans le cadre de la rédaction du nouveau Programme Opérationnel, souligner l'intérêt de ces dispositifs de soutien. Un nouveau plan d'action national arrive de plus, remodelant notamment le dispositif des Points de Contacts Nationaux. La politique de site va avoir un poids particulier. Il faudra indiquer ce que l'UPHF souhaite mettre en place pour obtenir de meilleurs résultats. La DRRT peut aussi faire le lien avec le Ministère, l'enjeu est important.

Le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation mentionne un dépôt d'ERC *Starting grant* (octobre 2019) et un ERC *Consolidator grant* en cours de montage (dépôt : février 2020).

Le Vice-président du Conseil de la Recherche évoque les appels à projets internes UPHF en cours, notamment l'AAP « post-doctorats » visant au recrutement de 12 jeunes talents pour une durée de 24 mois. Ils constitueront un vivier pour les futurs recrutements d'enseignants-chercheurs avec une vision pluriannuelle et stratégique. Ils doivent être de potentiels candidats porteurs de projets ERC *Starting grant*, également de potentiels candidats à des postes de chercheurs EPST pour nos UMR CNRS. Le coût est très élevé pour l'UPHF mais c'est un investissement stratégique sur le long terme, qui va créer une dynamique et doit se vérifier dans les classements mondiaux.

## **Informations et questions diverses – résultats de l'enquête *Open Access* 2018-2019**

Le Vice-président du Conseil de la Recherche invite la Directrice du SCD à présenter les résultats de l'enquête *Open Access* 2018-2019.

La Directrice du SCD effectue un rappel sur le Département d'appui à la recherche du SCD qui travaille sur cette thématique.

Il est composé de 3 services : thèses et mémoires, publications scientifiques, bibliothèque numérique. Le diaporama reprend également les contacts qui ont changé. Alias à connaître : servicechercheurs-bu@uphf.fr

Les dossiers en cours sont les suivants :

- Actualisation de la charte signature de signature unique UPHF ;
- Portail HAL – signalement et dépôt du texte quand la Loi République Numérique le permet ;
- Gestion des données de la recherche. Les financeurs demandent dorénavant des plans de gestion des données de la recherche. Des réunions ont eu lieu avec la DRV. Il faut maintenant travailler avec la Direction des Systèmes Informatiques.

Quelques éléments sur l'enquête (les éléments ci-dessous sont issus du diaporama présenté) :

- Enquête : en ligne, d'octobre à décembre 2018
- Objectif : recenser les pratiques des chercheurs de l'UPHF et faire un état des lieux de leur niveau d'information sur l'*Open Access*, et donc des actions à mener par le SCD
- 76 répondants (dont 18 du LAMIH) (dont 43 E/C)

Attention : « *Open Access* » : nécessité de séparer :

- la consultation des publications en accès ouvert
  - ❖ Grâce à un éditeur qui autorise le chercheur à le faire (cf. Sherpa-Romeo)
  - ❖ Grâce à un éditeur qui fait payer ce droit de consultation : paiement d'APC
  - ❖ Par dépôt par les chercheurs dans des archives ouvertes
- La publication par le chercheur dans des revues *Open Access*

L'enquête parlait des deux aspects.

La Directrice du SCD reprend les réponses aux questions posées sur :

- les opportunités (citabilité, visibilité,...) et les réticences (crainte du plagiat, perte de légitimité...) liées à l'*Open Access*.
- la connaissance de l'*Open Access*
- les documents consultés en *Open Access* et les canaux de consultation
- l'ouverture du portail HAL-UPHF

Dernier point : les services attendus sur HAL :



Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Il reste l'idée que si l'on paie pour publier, ce n'est pas bon (problème des APC). Au niveau européen et national, on essaie de changer cela. Publier directement en *Open Access* devient davantage reconnu de bonne qualité scientifique. Toutefois, la Directrice du SCD recommande la plus grande prudence (éditeurs prédateurs) : attention à la valeur scientifique de la revue. Il faut demander conseil en cas de doute au laboratoire, au Vice-président, au SCD. Le Scimago Scientific Journal Rankings est aussi très utile en la matière (pour voir le niveau de classement et d'impact d'une revue). Sherpa Romeo également (pour voir quels éditeurs autorisent la mise en libre accès de leurs publications).

- Est-il gênant de déposer à la fois dans Research Gate et dans HAL ? La Directrice du SCD et le Vice-président en charge de la recherche indiquent que non, mais qu'il ne faut pas oublier qu'HAL, qui émane du CNRS, sert l'établissement, ne risque pas d'être privatisé et ne rend pas le portail propriétaire des données du chercheur. Cela prend néanmoins du temps. Le SCD peut néanmoins aider au dépôt et former les personnels. Depuis l'ouverture en janvier 2019, le SCD a travaillé avec les laboratoires et les chercheurs : formations, permanences dédiées.
- En lien avec l'affiliation et la charte de signature : il n'y a pas de version anglaise du nom de l'UPHF et concrètement, les publications "Univ. Polytechnique Hauts de France" sont encore signées très diversement. Comment fait-on ? Faut-il bien appliquer la charte ? En effet, il faut appliquer la charte qui est accessible sur le site *web* de l'UPHF, les sites *web* des labos, et effectuer des rappels réguliers. Les directions des laboratoires doivent transmettre l'information. Dans les bases de données, on doit retrouver soit « UPHF » soit « Univ. Polytechnique Hauts-de-France ». Toutes les universités sont dans le même cas.

La Directrice du SCD conclut en annonçant la tenue prochaine d'une Commission des Publications Scientifiques qui va aborder de nombreux sujets, dont celui-ci, et un point d'avancement prochain avec le Vice-président.

En l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 25 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du Conseil Académique, qui s'est tenu le neuf janvier deux-mille vingt, signé par le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 20 janvier 2020

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Markiewicz', with a long horizontal stroke extending to the right.

M. Eric MARKIEWICZ